



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada
Canada Place/Place du Canada
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3
Bid Fax: (780) 497-3510

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Canada Place/Place du Canada
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Title - Sujet Water Purification Systems	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7702-206223/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W7702-206223	Date 2020-03-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-206-11789	
File No. - N° de dossier EDM-9-42164 (206)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-03-20	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brent Peters	Buyer Id - Id de l'acheteur edm206
Telephone No. - N° de téléphone (780) 235-8279 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification est émise pour répondre aux questions reçues suivantes et pour étendre la date de clôture de l'invitation à celle qui est indiquée sur la page couverture de cette modification :

Q1 : Au sujet de l'exigence de 5.1.1, le système doit permettre d'obtenir de l'eau de laboratoire de qualité biologie moléculaire de 18 MOhm/cm, traitée par UV/UF. J'aimerais vous informer que l'UF interne est une vieille technologie. Nous proposons un système avec « membrane chargée » qui attire l'endotoxine afin de l'éliminer. Ce type de technologie est utilisé en purification en aval par bioprocédé. Nous avons aussi divers filtres finaux qui permettent d'assurer une eau ultra-pure exempte de particules, de bactéries ou de pyrogènes. Pourriez-vous nous confirmer que la nouvelle technologie susmentionnée de « membrane chargée » satisfera à l'exigence technique de 5.1.1?

R1 : Oui, elle satisfait à l'exigence de 5.1.1.

Q2 : Au sujet de l'exigence de 5.1.9, le système doit inclure un filtre en charbon activé pour l'élimination des composés organiques. Nous proposons un système avec résine de piégeage des substances organiques, qui est bien meilleure que le charbon activé. Le charbon activé n'est généralement pas utilisé pour l'ultra-purification et est parfait pour le prétraitement de l'eau potable et cibler le chlore en solution. Toutefois, il n'est pas très efficace pour la chloramine, qui nécessite typiquement du charbon catalytique pour l'éliminer plus efficacement. Nous utilisons un mélange spécial de résine organique pour cibler les composés organiques non polaires. Le charbon activé est destiné à l'eau potable et, puisque les systèmes de purification de l'eau seront alimentés en eau désionisée prétraitée, il ne devrait pas y avoir de chlore dans l'eau et le charbon activé n'est pas requis. Pourriez-vous nous confirmer que la « résine de piégeage des substances organiques » susmentionnée satisfera à l'exigence technique de 5.1.9?

R2 : Oui. Une résine de piégeage des substances organiques est une solution de remplacement au charbon activé acceptable, à condition que l'eau ultra-pure fournie par le système contienne < 7ppb de carbone organique total (COT), une valeur nécessaire pour des applications de chromatographie en phase liquide haute performance et de spectrométrie de masse.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES